

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DJS 119 Modification des conditions de mise en œuvre de l'opération Pass Jeunes 2021.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2021 DJS 89 des 13, 14, 15 et 16 avril 2021 fixant les modalités de mise en œuvre de l'opération Pass Jeunes 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modifications de mise en œuvre de l'opération Pass Jeunes 2021.

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD au nom de la 6^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : la Maire de Paris autorise l'augmentation du volume de Pass Jeunes de 30 000 à 50 000 exemplaires.

Article 2 : la dépense correspondante d'un montant de 7000 euros sera imputée à la section de fonctionnement du budget de la Ville de Paris, exercices 2021 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : est approuvé l'avenant type à la convention de partenariat dans le cadre du dispositif Pass Jeunes 2021.

Article 4 : la Maire de Paris est autorisée à signer lesdits avenants aux conventions.

Article 5 : les autres modalités de mise en œuvre de l'opération Pass Jeunes 2021 restent inchangées.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO